

semble, de faire subir des examens à ces jeunes gens dans d'autres centres que ceux mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général. Dans le cas de la Nouvelle-Ecosse, Halifax est le seul endroit, je crois, où les examinateurs font leurs examens, et les dépenses des sous-examineurs coûtent un peu plus que \$50. J'ignore combien il y avait d'aspirants, mais ils étaient probablement en grand nombre, et les dépenses semblent bien raisonnables.

M. MULOCK : Combien de temps ont duré ces examens ?

M. FOSTER : Un ou deux jours.

M. FLINT : Il me semble que le gouvernement pourrait bien permettre de faire les examens à Yarmouth et à Pictou. Je sais que ces jeunes gens se sont plaints dernièrement de ce que leur coûtait un semblable voyage à Halifax, de la perte de temps, etc. Si les examens se faisaient aux deux endroits mentionnés, les dépenses seraient presque insignifiantes et cela serait très commode pour ceux qui ont ni le temps ni les moyens d'aller jusqu'à Halifax pour ces examens. Je crois que l'on ajouterait ainsi à l'utilité de ces examens, et cela ferait l'affaire en même temps de ceux qui aspirent à des positions dans le service civil, en permettant de faire ces examens ailleurs que dans la capitale des diverses provinces.

Je parle de la Nouvelle-Ecosse, parce que je connais mieux cette province, et je pense que des examens à Pictou et à Yarmouth n'offriraient aucun inconvénient, en même temps que cela entraînerait moins de dépenses. Dans certains cas, des aspirants sont obligés de subir un second examen sur certaines matières, et pour cela, ils doivent se rendre dans la capitale, ce qui coûte très cher. Si le gouvernement choisissait pour cette fin certaines personnes compétentes de Yarmouth, disons, le surintendant de l'éducation du district, ou quelque autre personne compétente en matière d'éducation, je crois que ce serait une bonne chose, dans l'intérêt des aspirants. Je demanderai respectueusement au ministre de prendre la chose en considération et de voir si, à l'avenir, ces examens ne pourraient pas avoir lieu ailleurs que dans les capitales des diverses provinces.

M. FOSTER : La chose présente des difficultés, comme l'honorable député le comprendra après réflexion. Ces examens se font aujourd'hui à 14 endroits différents. Si l'on consent à les faire à Yarmouth et à Pictou, on nous demandera d'en faire dans d'autres villes de la Nouvelle-Ecosse, et des autres provinces. Je crois que le gouvernement a agi sagement en choisissant pour cela la capitale de chaque province. Dans les grandes provinces, on a choisi également d'autres villes ; dans la province de Québec, il y a Montréal et Québec, et dans Ontario, il y a quatre endroits.

Cela serait sans doute un avantage pour les aspirants, mais il nous faut aussi tenir compte de la question de dépenses, et je crois que l'arrangement actuel est fort avantageux. Sans doute, pour assister aux examens, cela entraîne certaines dépenses, mais il faut se conformer à la chose, à moins d'avoir des examens dans chaque ville.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Si le gouvernement veut maintenir ce mode d'examen—mode qui, à mon avis, a atteint de telles proportions qu'il ne devrait pas être continué plus longtemps—si l'on veut le
M. FLINT.

maintenir à d'aussi grands frais, il me semble qu'il faudrait lui faire subir des modifications. Chaque examen préliminaire et chaque examen de compétence nous donnent une liste de candidats heureux, sans spécifier, cependant, le nombre de points obtenus. J'ignore quel est le nombre de points requis. Supposons que ce soit 60 ; un candidat peut conserver ce nombre, tandis que d'autres conserveront 85 ou 95, et le gouvernement ni le public n'auront la moindre idée de la différence entre les candidats. Tout le monde sait que la pratique dans les écoles et les collèges est de publier le résultat des examens, de manière à classer les candidats heureux.

M. FOSTER : Cela n'est pas mentionné ici ; mais le gouvernement connaît la différence dans chaque cas.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ne serait-il pas sage de publier la chose ?

M. FOSTER : Cela se peut.

M. MULOCK : Comment l'honorable ministre explique-t-il cette augmentation, de \$248 à \$875, payée à M. Keyes ?

M. FOSTER : L'honorable député remonte à 1884, et je ne puis lui répondre pour ce qui concerne cette année-là. M. Keyes est membre du service civil, et pendant 5 ou 6 ans, il n'a eu que l'augmentation statutaire. Il est probable qu'avant ce temps, lorsqu'il recevait le faible salaire mentionné par l'honorable député, il n'était pas sur la liste du service civil. Il est devenu commis depuis ; il a sans doute commencé à \$400, et la somme en question représente l'augmentation, chaque année.

M. MULOCK : Occupe-t-il quelque position en dehors du service civil ?

M. FOSTER : Je ne le crois pas.

M. MULOCK : Il y a déjà un secrétaire du bureau ; pourquoi faut-il un commis ?

M. FOSTER : Il y a beaucoup de correspondance à faire. Il s'est présenté 990 aspirants ; cela donne une idée de la correspondance à faire.

M. MULOCK : Quelles sont les fonctions du secrétaire ?

M. FOSTER : Ainsi que je l'ai dit, il y a beaucoup de correspondance et autres choses à faire.

M. MULOCK : Je connais quelque chose de cette besogne. Ces augmentations de salaires sont hors de proportion avec le travail à exécuter. On ajoute un commis au secrétaire pour cette besogne, qui occupe 2 ou 3 mois de l'année. Cette dépense n'est pas justifiable. Le secrétaire est un fonctionnaire en retraite, et on nomme un commis pour faire son ouvrage. Voilà comment on gaspille les deniers publics. Je soumets donc que c'est une opération injustifiable et, de fait, le ministre ne l'a pas justifiée.

Dépenses imprévues—Bureau du secrétaire
du gouverneur général..... \$13,500

M. FLINT : Je crois qu'il y aurait de grandes modifications à faire dans la préparation du rapport de l'Auditeur général. C'est devenu un volume énorme, contenant non seulement les détails des